

Décision

Générale

colonial

Décision n° 478 18 mai 1948

n° 478 18

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 mai 1948

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1948

Date du numéro

31 mai 1948

TEXTE INTÉGRAL

Mme. Barra, institutrice anuxillaire, 1 entégorie, à salaire journalier, en service à l'école I publique de Djibouti, est admise à salaire mensuel pour compter du 15 mai 1948.